Centre de santé et de services sociaux
des Sources

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance :		N° de l'ordonnance :
Initier le bilan nécessaire lors d'une demande **DE TOMODENSITOMÉTRIE (CT SCAN) OU TOUT EXAMEN DE RADIOLOGIE NÉCESSITANT L'INJECTION D'UN AGENT DE CONTRASTE**		**OC-58**
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑ **Si oui, lequel :**	**Date de mise en vigueur :** **Novembre 2013**	**Date de révision :**
Professionnels habilités : Les infirmiers et infirmières de tous les secteurs.		
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) : Tous les secteurs de soins du CSSS des Sources.		
Groupe cible ou situation clinique visée : Tous les usagers répondant aux conditions d'initiation.		
Activités réservées : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		

INDICATION :

- Lors d'une demande d'examen pour un test de tomodensitométrie (CT Scan) ou tout examen en radiologie nécessitant l'injection d'un agent de contraste, s'assurer que les résultats aux examens requis (créatinine) soient disponibles pour procéder à l'examen.

CONDITIONS D'INITIATION :

- Usager ayant plus de 18 ans.
  ET
- Dont le résultat de la créatinine sanguine est absent au dossier ou datant de plus de trois mois.
  ET
- Qui doit subir un test de tomodensitométrie ou de résonnance magnétique ou de pyélographie avec injection d'un agent de contraste.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Accélérer le processus pour les demandes de CT Scan.

CONTRE- INDICATIONS :

- Aucune.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :

- Aucune.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :

- Lors de la prise de rendez-vous pour l'examen par le service de radiologie :
  - s'assurer du résultat de la créatinine au dossier de l'usager.

- Si le résultat n'est pas disponible :
  - effectuer le prélèvement selon la méthode de soins « prélèvements sanguins par ponction veineuse »;
  - respecter les techniques de prélèvement pour la créatinine en vigueur dans l'établissement.

- Si l'utilisation d'une requête non informatisée :
  - inscrire le nom du médecin requérant (qui demande l'examen) et du médecin traitant sur la requête;
  - cocher créatinine;
  - acheminer au laboratoire selon la politique en vigueur dans l'établissement.

- Si l'utilisation d'une requête informatisée :
  - suivre les directives de l'application informatique pour acheminer votre requête.

SOURCE :

- Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska. Ordonnance collective, novembre 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigée par : Nathalie Côté, infirmière clinicienne AIC, (juin 2013) **Personnes consultées :** Brigitte Langlois, directrice du programme santé physique, des services hospitaliers et des soins infirmiers, (juin 2013) Marlène Chrétien, assistante chef, imagerie médicale, (juin 2013)	
PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvée par la DSI :	
Brigitte Langlois	Date
Approuvée par le CMDP :	
D[re] Martine Robinson	Date